Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Mariage franco tunisien

Par Visiteur

J'aimerais connaitre les formalités nécessaires à effectuer pour un mariage en France entre une française et un tunisien, surtout en ce qui concerne le futur mari de nationalité tunisienne et résidant en Tunisie. Tous deux majeurs.

Merci de votre réponse

Cordialement

Par Visiteur

Bonjour Madame,

Le futur époux doit faire une demande de visa long séjour en vue de se marier.
L'obtention de ce visa lui permettra non seulement de se marier mais également de résider avec sa femme en France et de demander une carte de séjour vie privée et familiale.
Le mariage est possible avec une visa court séjour mais il ne pourra pas résider en France et de toute façon il devra retourner dans son pays afin de faire une demande de visa long séjour car sans ce visa le demande de carte de séjour n'est pas possible. Donc autant demander tout de suite un visa long séjour.

Hormis ce document il devra produire les documents demandés par la la mairie de commune du lieu de célébration du mariage: Un extrait d'acte de naissance daté de moins de six mois, une pièce d'identité, un certificat prénuptial de moins de 2 mois (visite médicale obligatoire, à faire en France), et également prévoir un certificat de célibat.

Je reste à votre entière disposition.

Cordialement